

# Lettre d'information Patient

(en amont de l'intervention)

## Surveillance et Prévention du risque Infectieux en Chirurgie et Médecine Interventionnelle (Spicmi)

Vous (ou un de vos proches) allez avoir une intervention chirurgicale ou un acte de médecine interventionnelle dans notre établissement.

Selon les recommandations du Ministère de la Santé et afin de renforcer la qualité des soins prodigués, un **programme national portant sur le risque Infectieux en Chirurgie et Médecine Interventionnelle** a été mis en place dans les établissements de santé français.

Ce programme national regroupe des actions de surveillance et de prévention en vue d'une meilleure maîtrise du risque infectieux tout au long du parcours du patient en chirurgie et médecine interventionnelle (hospitalisation conventionnelle ou ambulatoire).

Dans le cadre de ce programme, des données de santé vous concernant vont être recueillies via votre dossier médical ou auprès des équipes soignantes. La collecte de ces données ne modifiera pas votre prise en charge. Certaines données à caractère personnel (sans mention de vos nom, prénom, ou coordonnées) vont être collectées telles votre âge, sexe, poids et taille, des données médicales ou administratives pertinentes pour la surveillance et la prévention du risque infectieux en chirurgie/médecine interventionnelle, notamment les données relatives à votre séjour hospitalier, aux soins, actes et examens qui vous ont été administrés et aux pathologies diagnostiquées. Ces données seront conservées sur une plateforme nationale sécurisée pour une durée de 5 ans. Elles feront l'objet d'un traitement statistique et informatique, réalisé de façon confidentielle par le CPias Ile-de-France (Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins). Les résultats seront présentés sous forme agrégée qui ne permettra en aucun cas de vous identifier.

Le traitement de vos données est mis en œuvre sous la responsabilité de l'APHP (établissement juridiquement responsable du CPias Ile-de-France) et de Santé publique France pour la réalisation d'une mission d'intérêt public (article 6.f RGPD et article R.1413-86 du code de la santé publique).

Vous disposez d'un droit d'opposition au traitement de vos données que vous pouvez exercer auprès :

- du médecin responsable \_\_\_\_\_ au courriel suivant  
\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ qui préviendra le responsable local de la surveillance et/ou l'équipe opérationnelle d'hygiène de l'établissement,

OU

- du CPias Ile-de-France au courriel suivant : [droitspatient.spicmi@aphp.fr](mailto:droitspatient.spicmi@aphp.fr)

Vous pouvez, selon ces mêmes modalités exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation de vos données.

L'exercice de vos droits sera sans conséquence sur votre prise en charge ou la qualité de votre relation avec les équipes médicales et soignantes.

En cas de difficultés dans l'exercice de vos droits, vous pouvez saisir le Délégué à la Protection des données de l'AP-HP à l'adresse suivante : [protection.donnees.dsi@aphp.fr](mailto:protection.donnees.dsi@aphp.fr), qui pourra notamment vous expliquer les voies de recours dont vous disposez auprès de la Cnil. Vous pouvez également exercer votre droit à réclamation directement auprès de la Cnil (pour plus d'informations à ce sujet, rendez-vous sur le site [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).